

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL629

présenté par
Mme De Temmerman

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« 23 heures »,

les mots :

« 21 heures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'une préconisation du Conseil d'Etat.